



PROSTITUTION DES ENFANTS ET DES JEUNES : UNE PROBLEMATIQUE A PRENDRE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La Fédération des acteurs de la solidarité compte parmi ses adhérents des associations, spécialisées ou non, qui accompagnent des personnes en situation de prostitution. Si la loi de 2016 comporte des avancées intéressantes, notamment l'abrogation du délit de racolage ainsi que la mise en place d'un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion professionnelle et sociale, les moyens et la volonté politique consacrés à cette politique sont grandement insuffisants. Depuis l'été 2017 nous alertons les pouvoirs publics avec plusieurs propositions :

- **Le renforcement des moyens des associations agréées** pour porter le parcours de sortie et allant à la rencontre des personnes en situation de prostitution, alors les moyens financiers consacrés à cette politique ont baissé en 2017 et 2018.
- **Une impulsion politique forte pour accélérer la mise en œuvre du volet social de la loi de 2016** pour permettre à davantage de personnes de bénéficier du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.
- **L'homogénéisation des pratiques des préfetures** pour faire en sorte que la protection des victimes de la prostitution ne soit pas contredite par une politique particulièrement restrictive en matière d'accès au séjour.
- **La mise en conformité de la France avec ses obligations européennes en matière de lutte contre la traite des êtres humains** et de protection de ses victimes. En effet, la France ne dispose pas à l'heure actuelle d'un réel mécanisme national d'orientation, pourtant prévu par la convention de Varsovie (2005) qu'elle a ratifiée. C'est d'autant plus grave que la traite des êtres humains se développe en s'appuyant sur l'immense précarité des personnes fuyant leur pays et cherchant à rejoindre l'Europe. Les moyens actuels consacrés à cette politique sont grandement insuffisants.
- **Une mobilisation accrue de l'Etat pour prévenir et lutter contre la prostitution des enfants et des jeunes**, ainsi que les protéger, objet de cette note.
- **La mise en place d'un revenu minimum décent de 850 Euros par mois, accessible aux 18-25 ans**, permettant à celles et ceux contraint-e-s de se prostituer de disposer d'alternatives réelles à cette situation. L'entrée en prostitution est en effet souvent liée à une grande précarité économique et sociale.

Depuis plusieurs années les acteurs de terrain font le constat d'une augmentation importante de la prostitution des mineur-e-s :

- **Rajeunissement du public rencontré pendant les maraudes** : de plus en plus de signalements au titre de l'enfance en danger « enfance en danger » et d'informations préoccupantes sont effectués par les associations.
- **Risque prostitutionnel de plus en plus identifié** chez les acteurs de la protection de l'enfance.



- **Constat également présent chez les acteurs de l'accueil des exilés**, les flux migratoires actuels comprenant de nombreuses victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, dont de nombreux mineur-e-s. Ces phénomènes d'exploitation sexuelle sont parfois favorisés par la grande précarité des conditions d'accueil, notamment dans certaines zones. ¹
- **Internet** est un nouveau vecteur d'entrée dans la prostitution pour les plus jeunes, et s'accompagne d'une forme de banalisation / de valorisation de la prostitution qui peut « attirer » certain-e-s jeunes vulnérables, qui entrent dans une spirale dont ils ne parviennent ensuite plus à sortir.
- **Constat formulé par divers organismes au contact des personnes en situation de prostitution / des mineur-e-s dans le cadre d'enquêtes.** La gendarmerie nationale, l'OCRTEH notent la multiplication des affaires de proxénétisme impliquant l'exploitation de mineur-e-s, étrangères ou non, et l'augmentation du nombre de mineur-e-s victimes de traite repérés par les services de police et de gendarmerie. ²
- Les associations constatent également que les mineurs victimes d'exploitation sexuelle sont pour partie d'entre elles, de manière concomitante ou non, victimes d'autres formes d'exploitation, dont l'exploitation domestique et la délinquance forcée.

Face à cette situation, la réponse apportée par les pouvoirs publics est très insuffisante :

- Nous disposons de **trop peu de données chiffrées**, ce qui pousse les pouvoirs publics à affirmer trop souvent qu'il s'agit d'un phénomène marginal, contredisant le constat des associations et du nombre de signalements pour enfance en danger, eux en nette augmentation ;
- **Il n'existe pas aujourd'hui de véritable politique de prévention** et de lutte contre la prostitution des mineur-e-s en France, alors qu'elle est prévue par la loi de 2016 ; La gravité de la prostitution des mineur-e-s **est souvent minimisée ou relativisée** par les autorités, notamment lorsqu'il s'agit de mineur-e-s étrangers. Nous rappelons que la loi de 2002 sur l'autorité parentale établit qu' « **un jeune en situation de prostitution est un jeune en danger** », et ce quelle que soit sa nationalité. C'est le sens de l'article L111-2 du CASF : « *Les personnes de nationalité étrangère bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : 1° Des prestations d'aide sociale à l'enfance* ». La personne y ayant recours est passible de peines importantes.
- Cette problématique est **insuffisamment prise en compte par l'aide sociale à l'enfance, tant sur le plan de la prévention, que de la prise en charge des mineur-e-s en situation de**

¹ « Ni sains, ni saufs, Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France », UNICEF, juin 2016. https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/ni-sains-ni-saufs_mna_france_2016_0.pdf

² « Prostitution : les cités, nouvel eldorado des proxénètes », Le Parisien, 24 novembre 2017 <http://www.leparisien.fr/faits-divers/prostitution-les-cites-nouvel-eldorado-des-proxenetes-24-11-2017-7411410.php>



prostitution, ou de la formation des travailleur-e-s sociaux-ales de cette problématique.

Ainsi, lorsque une prise en charge est proposée, les conditions nécessaires pour favoriser la déconstruction de la relation d'emprise dont sont prisonnières les victimes sont trop peu souvent réunies, rendant impossible la protection et l'accompagnement de ces jeunes.

La prostitution des enfants et des jeunes trouvant ses racines la plupart du temps dans la précarité et la vulnérabilité socio-économique et administrative, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes doit s'emparer de cette question. Les actions suivantes pourraient être envisagées :

- **La conduite d'études d'envergure** permettant de mieux comprendre ce phénomène, sa récurrence, ses conséquences sur les enfants et les jeunes ;
- **La formation des acteurs** des secteurs social, sanitaire, judiciaire, policier, de l'asile et de l'immigration, à cette problématique
- **La mise en place d'une politique de prévention en lien avec l'Education nationale et la Protection de l'Enfance, notamment les acteurs de la prévention spécialisée.**
- **La mise en place d'une politique interministérielle, associant les associations de la protection de l'enfance, de lutte contre la traite des êtres humains et spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, permettant une prise en charge effective et adaptée des mineur-e-s en situation de prostitution leur permettant d'en sortir, d'être protégés et de se reconstruire.**